

Commune d'Anduze
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 18 mars 2024

A Anduze, le lundi 11 mars,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **le lundi 18 mars 2024 à 18h30**, salle du Conseil Municipal.

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.
Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,
Geneviève BLANC

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 8 février 2024

1. Subvention OPAH
2. Compte de Gestion budgets Commune et Gendarmerie
3. Compte Administratif budgets Commune et Gendarmerie
4. Affectations des résultats 2023 budgets Commune et Gendarmerie

Compte-rendu des décisions prises par la Maire (en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT)

Questions diverses

En ce Lundi 18 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni à 18h30 à la salle habituelle du conseil en Mairie sur convocation de Madame la Maire en date du 11 mars 2024, affichée en date du 11 mars 2024.

Madame la Maire préside le conseil municipal en vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents : Geneviève BLANC, Jacques FAÏSSE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sandrine LABEURTHRE, Sylvie LEGEMBRE, André MEREL, Malek BEDIOUNE, Nadine COMBALAT, Jacqueline BELLOT, Jean-Pierre SAMAMA, René HALTER, Nelly MARION, Rémi SAYROU, Jocelyne PEYTEVIN, Philippe GAUSSENT, Geneviève SERRE, Véronique MEJEAN, Murielle BOISSET (20)

Procurations : Florence CAUSSINUS à Malek BEDIOUNE, Alexandrine BIANCO à Sylvie LEGEMBRE (2)

Sont absents : Florence CAUSSINUS, Alexandrine BIANCO, Bonifacio IGLESIAS (3)

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce lundi 18 mars, à 18h30.

Sylvie LEGEMBRE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2024 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Délibérations du CM – 18 mars 2024**Délibération n° 2024-02-01****Le : 18 MARS 2024****Rapporteur : Jean-Pierre SAMAMA****Objet : OPAH-RU – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur Jean-Pierre SAMAMA fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OPAH-RU. Cette subvention concerne un dossier de travaux de rénovation de 3 logements pour un montant de 12 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Ouï** l'exposé de **Jean-Pierre SAMAMA,****Vu** le Code général des collectivités territoriales ;**Vu** le Code de la Construction ;**Vu** le périmètre de l'opération ;**Vu** la délibération B2019-09-23 du bureau de communauté d'Alès Agglomération du 12 décembre 2019 portant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Commune d'Anduze ;**Vu** la délibération n°2021-01-07 du 5 février 2021 de la commune d'Anduze relative à la convention OPAH-RU avec Alès Agglomération au titre de co-financeur et actant de la répartition de la part des collectivités : à 75 % pour la Communauté Alès Agglomération et 25 % pour la Ville d'Anduze ;**Vu** la délibération C2021-04-21 du conseil de communauté d'Alès Agglomération du 15 avril 2021 portant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Modalité d'octroi des subventions Alès Agglomération ;**Vu** la délibération n°2022-04-04 du 25 avril 2022 portant modulation des aides de la commune ;**Considérant** que l'OPAH-RU vise à conduire un projet urbain, social et économique qui permette de renforcer l'attractivité du centre-ville, d'offrir des conditions de bonne habitabilité aux populations résidentes et aux nouvelles populations et de diversifier l'offre immobilière ;**Considérant** que l'OPAH-RU permet de mettre en œuvre une ingénierie spécifique portée par la Communauté Alès Agglomération, subventionnée par l'ANAH, visant à accompagner les particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat via le montage de leurs dossiers de subvention et à traiter les situations d'habitat indigne et très dégradé ;

Considérant que la commune d'Anduze sera sollicitée pour participation financière aux dossiers de demande de financement des particuliers qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine ;

Considérant que les collectivités locales participent au subventionnement des travaux des particuliers afin de dynamiser les actions incitatives menées sur le périmètre d'OPAH RU ;

Considérant que l'Agglomération met en place sur la commune d'Anduze, une OPAH-RU dont les caractéristiques sont définies dans la convention d'OPAH-RU ;

Considérant que l'étude pré opérationnelle d'OPAH RU réalisée sur le centre ancien de la commune d'Anduze a fait ressortir le besoin de participation des collectivités, Communauté Alès Agglomération et ville d'Anduze, aux travaux de réhabilitation des particuliers en complément des financements de l'ANAH afin de résorber le bâti dégradé ou insalubre ;

Considérant qu'il convient d'attribuer au pétitionnaire la subvention conformément au règlement.

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
A L'UNANIMITÉ**

_ ATTRIBUE les subventions suivantes :

Nom prénom	Adresse	Adresse du projet	Type/montant
M. ZAMPONI Félix	Mas de Beauregard chemin de Beauregard – 30172 Monoblet	7 route de Saint Félix	Rénovation de 3 logements : 9000 € Sortie de logements vacants : 3000 € Total : 12000 €

Délibération n° 2024-02-02

Le : 18 MARS 2024

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Madame Sandrine LABEURTHRE informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Anduze et que les comptes de gestion (du budget principal et du budget annexe de la gendarmerie) établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

Madame Sandrine LABEURTHRE propose d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
A L'UNANIMITÉ**

- **Déclare** que les comptes de gestion des budgets : budget principal M14, budget annexe gendarmerie M14 dressés, pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-02-03

Le : 18 MARS 2024

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

▪ **Budget principal 2023**

Section de Fonctionnement	CA 2023
Dépenses	3 337 391,00 €
Recettes	3 770 511,90 €
Résultat de l'exercice	+ 433 120,90 €
Résultat reporté	+ 545 682,60 €
Résultat de clôture	+ 978 803,50 €
Section d'investissement	
Dépenses	941 536,46 €
Recettes	1 935 729,40 €
Résultat de l'exercice	+ 994 192,94 €
Résultat reporté	- 223 341,63 €
Résultat de clôture	+ 770 851,31 €

▪ **Budget annexe gendarmerie 2023**

Section de Fonctionnement	CA 2023
Dépenses	88 967,33 €
Recettes	130 525,00 €
Résultat de l'exercice	+ 41 557,67 €
Résultat reporté	+ 243 219,21 €
Résultat de clôture	+ 284 776,88 €
Section d'investissement	
Dépenses	230 336,66 €
Recettes	51 923,44 €
Résultat de l'exercice	- 178 413,22 €
Résultat reporté	- 51 923,44 €
Résultat de clôture	- 230 336,66 €

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
 A L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** les comptes administratifs 2023.

Délibération n° 2024-02-04

Le : 18 MARS 2024

Rapporteur : Sandrine LABEURTHRE

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Il est proposé de reprendre les résultats 2023 comme suit :

- **Budget principal**

Résultat section fonctionnement	+ 978 803,50 €
Résultat section investissement	+ 770 851,31 €
Restes à réaliser en dépenses investissement	1 421 158,38 €
Restes à réaliser en recettes investissement	440 659,90 €
Solde des restes à réaliser 2023	980 498,48 €
Besoin de financement en investissement	980 498,48 €

Affectations au budget principal 2024	
Affectation au compte 1068	209 647,17 €
Report excédent investissement au compte 001- recettes	770 851,31 €
Report excédent fonctionnement au compte 002 -recettes	769 156,33 €

- **Budget annexe gendarmerie**

Résultat section fonctionnement	+ 284 776,88 €
Résultat section investissement	- 230 336,66 €
Restes à réaliser en dépenses investissement	1 088,55 €
Restes à réaliser en recettes investissement	-
Solde des restes à réaliser 2023	1 088,55 €
Besoin de financement en investissement	231 425,21 €

Affectations au budget GENDARMERIE 2024	
Affectation au compte 1068	231 425,21 €
Report déficit investissement au compte 001-Dépenses	- 230 336,66 €
Report excédent fonctionnement au compte 002-Recettes	53 351,67 €

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
A L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** les affectations ci-dessus.

Décisions prises par la Maire

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
(En vertu de l'article L2122-2 du CGCT)**

Conseil Municipal du 18 mars 2024,

La Maire de la Ville d'Anduze,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-03-14 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

A DECIDE

27/02/24	AVENANT 1 MISE A DISPO LOCAUX STE CHASSE L'ANDUZIENNE	Décision n° 2024/08	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 1 MISE A DISPO LOCAUX SECOURS POPULAIRE	Décision n° 2024/09	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 1 MISE A DISPO LOCAUX BOULE PORTE DES CEVENNES	Décision n° 2024/10	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 2 MISE A DISPO LOCAUX RESTO DU CŒUR	Décision n° 2024/11	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 3 MISE A DISPO LOCAUX MALLUS FRANCOISE	Décision n° 2024/12	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 6 MISE A DISPO LOCAUX SIEGLER MARIE	Décision n° 2024/13	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 7 MISE A DISPO LOCAUX DOCTEUR NICOLE	Décision n° 2024/14	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 4 MISE A DISPO LOCAUX SCM ORGERIE	Décision n° 2024/15	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 5 MISE A DISPO LOCAUX SDIS	Décision n° 2024/16	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 7 MISE A DISPO LOCAUX AEMC	Décision n° 2024/17	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 5 MISE A DISPO LOCAUX AN CA	Décision n° 2024/18	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 3 MISE A DISPO LOCAUX LA CLEDE	Décision n° 2024/19	DOMAINE ET PATRIMOINE

27/02/24	AVENANT 4 MISE A DISPO LOCAUX TETAZ JOELLE	Décision n° 2024/20	DOMAINE ET PATRIMOINE
27/02/24	AVENANT 4 MISE A DISPO LOCAUX COLLIGNON ALICIA	Décision n° 2024/21	DOMAINE ET PATRIMOINE
07/02/24	Déclaration de non intention d'aliéner vente DE NADAI-MIR/BOUDJELLA	Décision n°2024/22	DOMAINE ET PATRIMOINE
07/02/24	Déclaration de non intention d'aliéner vente PANEVEL/THOULOUBE	Décision n°2024/23	DOMAINE ET PATRIMOINE
05/03/24	Déclaration de non intention d'aliéner vente ARNAS/FRAU	Décision n°2024/24	DOMAINE ET PATRIMOINE
05/03/24	Déclaration de non intention d'aliéner vente SCI NM/SCI N3M2	Décision n°2024/25	DOMAINE ET PATRIMOINE
05/03/24	Décision de non intention d'aliéner vente ISSARTE/WEBER	Décision n°2024/26	DOMAINE ET PATRIMOINE
05/03/24	Décision de non intention d'aliéner vente MAURIN/SCI CLOVIS	Décision n°2024/27	DOMAINE ET PATRIMOINE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.